

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Procès verbal du CA du 02 février 2023

Numéro de séance : 6  
Numéro d'enregistrement : 56  
Année scolaire : 2022-2023  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 24/03/2023  
Réuni le : 06/04/2023  
Sous la présidence de : Pierre Delahaye  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le procès verbal du CA du 02 février 2023

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Procès verbal du CA du 02 février 2023

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6  
Numéro d'enregistrement : 57  
Année scolaire : 2022-2023  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 24/03/2023  
Réuni le : 06/04/2023  
Sous la présidence de : Pierre Delahaye  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention de mise à disposition de crédits avec le GIP-FCIP  
Le projet ERASMUS+ vise à accroître la mobilité des personnels et des élèves, par la réalisation de mobilités dans un pays de l'union européenne.  
Le lycée intervient en tant qu'établissement bénéficiaire, chargé d'organiser la période de mobilité. Il procédera aux dépenses relatives à l'action.  
Le montant maximum de la subvention est fixé à 5 302.00 €. (Bourses élèves 3 720.00 € ; Bourses accompagnateurs : 1 3820 € ; Frais divers : 200.00 €)  
50 % versés en avance ; le solde perçu en deux fois à l'issue de la mobilité.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 58

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/03/2023

Réuni le : 06/04/2023

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Renouvellement du contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées

Un nouveau contrat type destiné aux lycées est applicable à compter du 01/01/2023. Ce contrat permet aux EPLE de continuer à réaliser et à diffuser en toute légalité des copies papier d'extraits de publications pour les besoins pédagogiques. Le contrat prévoit une revalorisation régulière et annuelle du montant de la redevance.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le : 11/04/2023 09:38:43

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 59

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/03/2023

Réuni le : 06/04/2023

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat d'abonnement

Contrat de souscription d'un abonnement à la mise à disposition du paiement en ligne avec la société ARD.

Coût annuel ttc pour 2000 transactions : 1 140.90 €

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 60

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/03/2023

Réuni le : 06/04/2023

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention avec le Comité Territorial de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade CT FFME 53  
La convention a pour objet d'officialiser le partenariat entre le CT FFME53 et le lycée Lavoisier.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le : 11/04/2023 09:39:03

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6  
Numéro d'enregistrement : 61  
Année scolaire : 2022-2023  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/03/2023

Réuni le : 06/04/2023

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à PARIS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Paris du 15 au 16 mai 2023 38 élèves 3 accomp  
Coût du voyage (transport et hébergement): 5 716.95€  
Participation des familles: 128.00 € (4 864 €)  
Part 3 accompagnateurs (lycée): 437.23 €  
Subvention région: 415.72 €

Les membres du Conseil d'administration fixent le montant de la participation des familles à 128.00 €

Les membres du Conseil d'Administration autorisent le Chef d'établissement à signer les contrats liés aux voyages et à émettre les ordres de recettes.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le : 11/04/2023 09:39:23

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6  
Numéro d'enregistrement : 62  
Année scolaire : 2022-2023  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/03/2023

Réuni le : 06/04/2023

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Strasbourg, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Strasbourg du 02 au 05 mai 2023 9 élèves 2 accomp

Coût du voyage (transport et hébergement): 1 501.60€

Participation des familles: 60.00€ (540.00 €)

Part 2 accompagnateurs (lycée): 781.60 €

Subvention région: 180.00 €

Les membres du Conseil d'administration fixent le montant de la participation des familles à 60.00 €

Les membres du Conseil d'Administration autorisent le Chef d'établissement à signer les contrats liés aux voyages et à émettre les ordres de recettes.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le : 11/04/2023 09:39:32

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 63

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/03/2023

Réuni le : 06/04/2023

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2022 comme suit :**

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Compte 10681 : -54 188.47 €

Compte 10687 : -24 690.15 €

Compte :

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le : 11/04/2023 09:39:40



0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : ARRET DES COURS

Numéro de séance : 6  
Numéro d'enregistrement : 64  
Année scolaire : 2022-2023  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 24/03/2023  
Réuni le : 06/04/2023  
Sous la présidence de : Pierre Delahaye  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20  
-  
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la date d'arrêt des cours au 09 juin 2023  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :  
Arrêt des cours le 09 juin 2023

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 65

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/03/2023

Réuni le : 06/04/2023

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier**

Année d'exercice : 2022

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Réserves :

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 1

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0